



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gendarmerie nationale

EXTRAITS DU RAPPORT

du général (2S) Jean-Luc PAYRARD,
président du jury du concours **OCTA-SD / CAT. B 2021**

Placées sous la présidence du général (2S) Jean-Luc PAYRARD, les épreuves du concours cité se sont déroulées conformément aux textes de référence. **Huit (08) places maximum étaient offertes à ce concours.**

I – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Quarante-six (46) candidats ont déposé un dossier de candidature cette année. Quarante-trois (43) ont été autorisés à concourir. Quarante-et-un (41) se sont présentés aux épreuves d'admissibilité. Dix-huit (18) ont été déclarés admissibles, le dernier avec une moyenne de 08,81/20. Huit (08) ont été admis, le dernier avec une moyenne de 10,75/20.

Les épreuves écrites d'admissibilité, organisées par le bureau du recrutement, des concours et des examens (BRCE) se sont déroulées le 12 janvier 2021 dans un centre unique à Villejuif (94800) et cinq centres ultramarins (Corse, Guyane, Mayotte, Nouvelle-Calédonie et La Réunion).

Les épreuves orales et sportives se sont tenues à Melun (77000) du 16 au 18 mars 2021 pour les épreuves orales et le 19 mars 2021 pour les épreuves sportives à l'école des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN) à MELUN (77).

II – APPRÉCIATIONS D'ENSEMBLE SUR LES ÉPREUVES

21 – Épreuves écrites d'admissibilité

211 – Épreuve de culture générale

Le sujet était :

« Pensez-vous que la loyauté d'un militaire doit aller au pays, au peuple ou à l'État ? ».

Les notes vont de 03/20 à 17,25/20 et la moyenne générale est de **9,85/20** (8,78 en 2020).

Remarques sur la forme :

Le niveau est globalement faible, avec une maîtrise approximative de la langue française, voire catastrophique pour certains candidats. Beaucoup d'entre eux semblent s'être présentés au concours sans la moindre préparation, affichant ainsi une carence flagrante dans la maîtrise de la méthodologie du devoir de culture générale.

Remarques sur le fond :

Trop de candidats ne disposent pas des capacités de réflexion permettant de développer un argumentaire cohérent basé sur des connaissances. Ils affichent un niveau de culture générale plutôt faible, voire inexistant pour certains.

Les quelques bons candidats se démarquent d'autant plus facilement dès lors qu'ils sont capables de construire un raisonnement argumenté et étayé par des connaissances, même basiques.

212 – Épreuve de synthèse de dossier

L'épreuve consiste en la rédaction d'une synthèse qui n'excède pas 600 mots (tolérance + 10 %). Elle doit être objective, dénuée de toute appréciation personnelle, construite selon un plan classique (introduction, développement, conclusion). Le sujet était :

« Les vaccins en France : enjeux et contraintes »

Les notes s'échelonnent de 0 à 15,75/20 et la moyenne générale est de 7,99/20 (9,04 en 2020).

Remarques sur la forme :

La problématique est très souvent absente de l'introduction. Concernant les développements, malgré les consignes des sous-parties et les conclusions partielles sont souvent absentes de nombreuses. Le jury a pu également constater un déséquilibre des parties. Concernant la conclusion, l'ouverture n'est pas toujours présente.

Le nombre de mots est globalement respecté par l'ensemble des candidats, à quelques exceptions près. Certaines copies ont beaucoup de fautes d'orthographe, de grammaire, de conjugaison. Des candidats ont écrit des phrases sans verbe conjugué, certains ont oublié des mots.

Remarques sur le fond :

De nombreux candidats ont traité le sujet sous l'angle du COVID plutôt que celui de la vaccination en général. Parfois le sujet n'a été traité que sous les aspects médicaux.

Ceux qui ont traité le sujet dans la globalité se sont nettement distingués.

Contrairement à son libellé, certains ont traité le sujet en s'appuyant sur ce qui se passait dans le monde et pas en France.

Suggestions diverses :

Les candidats doivent prendre connaissance des consignes en consultant les annales pour s'exercer à la maîtrise de la forme attendue. Sur le fond, ils doivent mieux lire le sujet pour ne pas s'enfermer dans une analyse restreinte. Certains candidats donnent le sentiment de ne pas avoir exploité l'ensemble de la documentation et de s'être concentrés sur 1 ou 2 documents « pivot ».

22 – Épreuves orales et sportives d'admission

Les épreuves orales et sportives d'admission se sont déroulées du mardi 16 au vendredi 19 juin 2021 à l'EOGN à Melun.

La phase d'admission comportait :

- une épreuve d'aptitude générale (durée 30 minutes – coefficient 6) ;
- une épreuve de langue étrangère (durée 30 minutes – coefficient 2) ;
- des épreuves sportives (coefficient 2) :
 - ✓ une épreuve de tractions ou d'appuis faciaux et gainage ventral ;
 - ✓ une course de demi-fond (3 000 m).
 - ✓

54 candidats se sont présentés à cette seconde phase du concours.

Au terme des épreuves et après délibération, le jury a retenu 08 lauréats et 12 sur liste candidats sur liste complémentaire.

221 – Épreuve d’aptitude générale

Les notes s’échelonnent de 7/20 à 17/20 et la moyenne générale est de **10,94/20** (10,35 en 2020).

Remarques sur la forme :

L’organisation des épreuves a été parfaitement réalisée par les équipes du BRCE.

Les candidats se sont présentés avec des niveaux de connaissance et de motivation différents, mais globalement les épreuves se sont bien déroulées, malgré les mesures de sécurité sanitaire et de distanciation, bien respectées.

Remarques sur le fond :

De façon générale, les candidats ne possédaient que peu de connaissances de la carrière des OCTA. À deux ou trois exceptions près, ils ne voyaient que par les RH. Les réponses aux questions posées ne permettaient pas d’avoir l’assurance qu’ils connaissaient bien leur futur métier et les structures dans lesquelles servent les officiers du corps de soutien. Certains risquent de grosses surprises par rapport à ce qu’ils attendent. Ainsi les dimensions finances, affaires immobilières et logistique n’étaient pas connues, ou de façon très superficielle.

Les motivations pour être officier se sont résumées à :

- Commander, manager ;
- Ne plus être un simple exécutant ;
- Valoriser un niveau de connaissances universitaire (principalement pour les SOG).

Certains candidats étaient très conscients des enjeux et des défis professionnels à relever et montraient beaucoup d’humilité par rapport au métier (principalement les CSTAGN). D’autres, principalement les SOG (et universitaires), affichaient des certitudes sur leur capacité à relever les défis alors même que leur expérience actuelle n’apportait aucune garantie en la matière.

Enfin, le concours OCTA apparaît, pour quelques SOG, comme une opportunité de quitter le terrain opérationnel plutôt que comme un véritable nouveau challenge professionnel à relever.

Les échanges avec les autres membres du jury ont été particulièrement instructifs et appréciés.

222 – Épreuve de langue étrangère

2221 – Épreuve de langue anglaise :

Les notes s’échelonnent de 07 à 17/20 et la moyenne générale est de 10,94/20. Il n’existe pas de note éliminatoire pour cette épreuve.

Le déroulement de l’épreuve : les candidats bénéficient de 20 minutes pour lire et préparer un commentaire de texte portant sur un court article issu d’un journal anglo-saxon. Bien que les articles proposés portent sur des sujets très variés, il est toujours possible de lier ceux-ci aux missions de la gendarmerie.

Une fois le texte préparé, le candidat se présente devant le jury qui lui demande tout d’abord de lire une partie du texte afin d’évaluer sa prononciation, puis le jury lui demande de traduire quelques paragraphes. Il

est laissé au candidat le temps de relire la phrase, de trouver une traduction convenable puis de la restituer au jury : le jury n'exige pas une traduction « directe » qui exigerait du candidat une traduction simultanée à la lecture du texte.

Une fois la traduction réalisée, le candidat expose les idées majeures de l'article en s'efforçant de structurer son propos et en développant le sujet en fonction de connaissances personnelles et professionnelles. Ensuite, un échange a lieu avec le jury concernant l'article étudié et les pistes de réflexion proposées par le candidat.

Enfin, le jury demande au candidat de se présenter, de présenter son parcours ainsi que ses motivations pour passer le concours OCTA SD, ce qui donne lieu à un dernier échange, puis il est mis fin à l'épreuve orale.

Cette épreuve dure au total 50 minutes pour le candidat (20 minutes de préparation et 30 minutes face au jury).

Commentaires sur les différentes phases de l'épreuve :

La lecture :

La partie lecture a bien été réussie dans l'ensemble même si elle constituait la toute première « épreuve » du test, pendant laquelle le candidat était généralement stressé. Ce qui explique peut-être la phonétique surprenante attribuée par certains candidats à des termes aussi connus que « *police* » [polaïss], « *service* » [seurvaïs]... et bien souvent une lecture saccadée.

La traduction :

La traduction a été très inégale : un seul candidat a proposé une excellente traduction. La majorité a éprouvé des difficultés importantes et les points attribués pour cette partie n'ont pas ou peu dépassé la moyenne. Faux-sens, contresens, non-sens et omissions ont été nombreux et préjudiciables à une traduction intelligible du passage sélectionné.

Eu égard à l'ordre des mots en français et en anglais, la traduction ne peut se faire que phrase par phrase et non mot par mot : nous invitons les candidats à lire chaque phrase entièrement puis à réfléchir à une traduction adaptée et cohérente afin de la proposer ensuite au jury.

De nombreux candidats ont proposé des traductions qui n'avaient aucun sens en français, sans que cela amène une réflexion de leur part.

Le manque de vocabulaire a aussi été un frein important pour une traduction réussie : nous rappelons aux candidats qu'il est souvent possible de déterminer le sens d'un mot ou d'une expression en s'aidant du contexte ou de ses autres apparitions dans le texte par exemple.

Enfin, il n'est pas judicieux « d'oublier » de traduire certains termes lorsque ceux-ci sont inconnus du candidat.

Le commentaire :

Cette partie a sans doute été la moins réussie par l'ensemble des candidats car peu d'entre eux ont su démontrer une maîtrise réelle du commentaire de texte. La structure « intro / développement / conclusion-ouverture » et l'utilisation des connecteurs logiques pour la cohérence du propos ont fait défaut dans la majorité des prestations. Seules quelques idées rapidement prélevées dans le texte étaient exposées, sans rentrer dans le détail (moins de 3 minutes), et le candidat se retrouvait vite dans l'attente des questions du jury, auxquelles il savait pourtant assez bien répondre dans l'ensemble. Les textes ont été bien compris pour la plupart mais les restitutions ont manqué de précisions et de propositions de conclusion, alors que les articles de presse se prêtaient quasi-systématiquement à une ouverture en lien avec le monde de la gendarmerie et à un débat intéressant avec le jury.

Quelques candidats ont tout de même proposé des commentaires structurés, utilisant parfois le « *paperboard* » à leur disposition. Rares ont été les candidats capables d'utiliser leur culture personnelle et professionnelle pour étoffer leur commentaire et ainsi emmener stratégiquement le jury sur un terrain connu.

Enfin, un petit nombre de candidat n'avait tout simplement pas compris le texte qu'ils devaient commenter, souvent à cause d'un manque évident de vocabulaire de base (« *software* », « *law-enforcement* »).

La présentation personnelle :

Le jury s'est étonné des prestations des candidats sur cette partie de l'épreuve. En effet, 1/4 des candidats s'étaient très bien préparés à cette partie et proposaient donc une présentation personnelle travaillée, ce qui se remarquait. À l'inverse, certains candidats semblaient pris au dépourvu et n'avaient pas réellement anticipé cette partie d'épreuve, les laissant improviser leur présentation pour un résultat un peu décousu. Le vocabulaire professionnel était bien souvent très approximatif (ex : « brigade » au lieu de « station/unit/BCU »), la prononciation maladroite (ex : « *offisher* » au lieu d' « *officer* »), et les tournures syntaxiques souvent erronées. Peu de candidats ont su manipuler les temps verbaux du passé avec aisance. Le présent simple était souvent de mise et l'emploi des prépositions de temps et de lieu très aléatoire. Le jury a globalement apprécié les candidats qui avaient préparé cette phase.

Enfin, une fois la présentation personnelle du candidat effectuée, un échange a eu lieu avec le jury, portant notamment sur ses expériences en gendarmerie ou bien ses motivations à passer ce concours.

Quelques candidats motivés n'hésitaient pas à répondre de manière exhaustive et à développer leur propos, sans que le jury ne doive intervenir pour qu'ils expriment leur pensée. À l'inverse, certains candidats se limitaient dans leur réponse, et même des interventions fréquentes du jury pour les inciter de manière bienveillante à parler n'ont pas eu le succès escompté.

Bilan et suggestions :

Bien que le niveau d'anglais entre les candidats soit très hétérogène, leur engagement et leur motivation l'ont été davantage. Les candidats ne doivent pas attendre systématiquement les questions et interventions du jury pour relancer et développer leurs propos. L'initiative dans la prise de parole est recherchée et appréciée par le jury. Certains candidats ont semblé montrer un engagement faible et une motivation pas en adéquation avec leur désir de passer ce concours.

Enfin, il est étonnant de voir que certains candidats semblent surpris du format (lecture – traduction – commentaire – présentation et discussion personnelle). Les rapports de jury sont accessibles et peuvent aider à mieux se documenter sur les attentes des examinateurs.

La grande disparité dans le degré de préparation des candidats est tout aussi étonnant, la préparation ou l'impréparation des candidats se remarquant notamment lors de la présentation personnelle.

Par conséquent, nous invitons les futurs candidats à préparer davantage cette épreuve :

- les candidats doivent se présenter au jury en connaissant les différentes phases de l'oral ;
- la lecture régulière de la presse anglophone et la connaissance des sujets majeurs de l'actualité (ainsi que de la phonétique des mot-clés ; ex « *cyber crime* » souvent prononcé [Sibeur crim]) sont impératives pour étoffer la présentation de l'article le jour de l'entretien. La lecture de la presse francophone n'est pas à négliger non plus car elle permet de faciliter certaines traductions techniques en version (ex : savoir que « *Deep learning* » se traduit tout simplement par « apprentissage profond » dans le domaine de l'Intelligence Artificielle).
- la méthodologie du commentaire de texte devrait être davantage maîtrisée (intro, développement avec connecteurs logiques et transitions, conclusion/ouverture en tenant compte de la culture personnelle et professionnelle). C'est au candidat de mener le commentaire et de stratégiquement orienter le jury sur un sujet connu.
- il semble judicieux de préparer la présentation personnelle bien en amont pour pouvoir en parler de manière fluide et naturelle devant le jury. L'emploi des temps verbaux doit constituer une révision rigoureuse. Le candidat ne doit pas être surpris d'avoir des questions sur cette partie et doit justement savoir les anticiper.

2222 – Épreuve de langue espagnole :

La moyenne générale est de **11,50/20**.

Remarques sur la forme :

Les candidats avaient préparé l'épreuve, ils ont fait l'effort de se présenter militairement en espagnol, même

si cette présentation comportait quelques erreurs. Leur exposé était composé d'une introduction et d'une conclusion mais on regrette l'absence d'un plan clair. Aucun n'a utilisé le *paperboard* mis à leur disposition, peut-être du fait d'une absence de plan à faire valoir.

Ils ont fait preuve d'un caractère combatif, essayant de répondre aux questions de leur mieux malgré les limites que leur imposait leur niveau de langue.

Leur posture était bonne, regardant le jury dans les yeux, avec un ton de voix posé.

Remarques sur le fond :

Niveau de langue

Le niveau de langue était correct, les expressions étant parfois limitées par un manque de lexique approprié. Les documents support ont été globalement compris mais les candidats sont souvent passés à côté des subtilités du texte proposé.

Lecture/version

Les candidats avaient un accent correct, malgré quelques défauts de prononciation. L'accentuation tonique était globalement respectée. Quelques fautes de traduction ont mené à des contresens.

Exposé et échange

Les candidats sont parvenus malgré tout à faire un commentaire adapté mais court et peu élaboré du fait de leur niveau.

Suggestions diverses :

Les candidats devraient tenter de présenter un commentaire structuré autour d'un plan qui serait affiché sur le *paperboard*. Cela leur permettrait de mettre en valeur leur prestation grâce à la mise en évidence de la logique de leur construction intellectuelle.

223 – Épreuves sportives :

Les notes vont de 05,5/20 à 15,5/20 et la moyenne générale est de 10,81/20.

Remarques sur la forme :

L'organisation des épreuves – amputées de la piscine en raison des aménagements sanitaires consécutifs à l'épidémie de COVID – a été possible grâce aux infrastructures municipales de Melun et du gymnase de l'EOGN.

Remarques sur le fond :

Le niveau moyen des candidats est acceptable mais est malheureusement entaché, pour certains, par un manque de préparation.

Deux candidats sont particulièrement en difficulté. En cas de réussite, une remise en question sérieuse devra être effectuée afin de pouvoir aborder sereinement une scolarité longue au sein de l'EOGN, notamment sur les premiers mois qui requièrent un engagement physique conséquent.

Suggestions diverses :

S'agissant de candidats de l'Institution, il est anormal de constater que certains ne valident pas les minimaux des CCPG. Ce constat est renforcé lorsqu'ils sont engagés dans une valorisation de carrière au travers du concours interne.

III – CONCLUSION DU PRÉSIDENT DU JURY

Au regard au niveau général, 8 candidats (3F – 5H) ont été déclarés admis.

Les épreuves de ce concours ont permis de déceler assez facilement les candidats disposant réellement d'un potentiel officier et de les classer en fonction de leur niveau et mérite. Les candidats ayant bénéficié d'une préparation se sont nettement mis en valeur, notamment lorsque l'entraînement a porté sur l'expression orale.

Si le format des épreuves du concours est satisfaisant et permet de sélectionner et classer les candidats, le niveau du concours reste par contre très moyen. Il ne permet pas au jury de disposer, au regard du nombre de postes ouverts, d'un réservoir suffisamment important de candidats utiles lui autorisant un large choix parmi des candidats méritants dans le cadre d'un concours de niveau relevé.

S'agissant d'un recrutement SD OCTA, il conviendra de s'assurer que les CSTAG restent bien le cœur de cible du concours, par rapport au SOG, sachant que la plus grande partie des candidat SOG sont d'anciens candidats au concours officier universitaire ou sur titre.

Le général (2S) **Jean-Luc PAYRARD**,
Président du jury

ORIGINAL SIGNÉ